

Mesures de la MSA Ain-Rhône

Dispositif de lutte contre le coronavirus

17 mars 2020

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le coronavirus, la MSA Ain-Rhône prend toutes les mesures pour

- **Garantir le paiement des prestations**
- **Traiter les dossiers prioritaires**
- **Respecter les mesures de protection sanitaire**

Tous les points d'accueil de votre MSA sont fermés à compter du 16 mars.

Nous vous invitons à reporter vos demandes non prioritaires

Pour toutes vos démarches prioritaires, nous vous invitons, à utiliser nos services en ligne :

>**En cas d'urgence** (notamment en cas de difficultés financières), il est possible de **nous contacter à partir de votre espace privé** :

- soit en posant votre question à partir de la rubrique « Contact & échanges », « envoyer un message » et « Envoyer un document ».

- soit d'effectuer une demande de rendez-vous téléphonique. Nous ne manquerons pas de vous rappeler.

>**Pour les envois de documents**, nous vous recommandons de recourir au service en ligne «dépôt de documents».

Contact presse :

Laure Désiré

Tél. : 04 78 92 63 65 / 06 81 53 83 35

Jean-Baptiste Massart

Tél. : 04 78 92 63 00

communication@ain-rhone.msa.fr

ain-rhone.msa.fr

@Msa_AinRhône

